



**Transfert au bénéfice de la société SAGEM SA
des approbations de modèle accordées
à la société SFIM TRAFIC TRANSPORT**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, et de l'arrêté du 7 janvier 1991 modifié par l'arrêté du 14 avril 1995 relatif à la construction, au contrôle et aux modalités techniques d'utilisation des cinémomètres de contrôle routier.

FABRICANT :

SAGEM SA, Division Réseaux, 15 rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières le Buisson.

OBJET :

La présente décision transfère à la société SAGEM SA le bénéfice des approbations dont la liste figure en annexe et accordées à la société SFIM TRAFIC TRANSPORT, pour les instruments suivants :

- cinémomètres MESTA 208, MAGDA, MESTA 208M
- dispositif d'impression TAPI 2.

Elle renouvelle la décision d'approbation de modèle du dispositif optionnel d'impression TAPI 2.

CARACTERISTIQUES :

Les instruments faisant l'objet de la présente décision sont identiques aux modèles approuvés par les décisions précédentes.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification des modèles d'instruments doit porter au moins les indications suivantes :

- . le nom et la marque d'identification du fabricant ;
- . la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument ;
- . le numéro et la date de la décision d'approbation précédemment prévus par les décisions respectives.

Pour les cinémomètres, le numéro et la date de la présente décision sont portés sur le carnet métrologique des instruments concernés.

DEPOT DE MODELE :

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France sous la référence DA 13-1681 et chez le fabricant.

VALIDITE :

La date limite de validité est, pour chaque modèle de cinémomètre, celle indiquée sur sa précédente approbation de modèle et reprise en annexe.

La décision d'approbation de modèle du dispositif d'impression modèle TAPI 2 est renouvelée jusqu'au 24 novembre 2008.

REMARQUE :

Les instruments faisant l'objet de la présente décision peuvent être commercialisés sous la marque SFIM TRAFIC TRANSPORT.

ANNEXE :

Liste des modèles d'instruments concernés par la présente décision et référence des précédentes décisions.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines,

J.F. MAGANA

ANNEXE à la décision n° 99.00.251.004.1 du 29 octobre 1999

Liste des instruments et des décisions d'approbation de modèle

Modèle	Décision	Date	Revue de métrologie	Validité de l'approbation de modèle
MESTA 208 (cinémomètre)	88.1.01.233.1.0 95.00.250.001.1 98.00.251.002.1	29/11/88 21/04/95 24/11/98	Décembre 1988, p.1169 Mai 1995, p.518 Mars / avril 1999, p 923	24/11/2008
MAGDA (cinémomètre)	93.00.251.002.1 94.00.251.002.1	16/09/93 12/07/94	Septembre 1993, p.1155 juillet 1994, p 615	16/09/2003
MESTA 208 M (cinémomètre)	94.00.251.001.1 95.00.250.001.1 98.00.251.002.1	20/01/94 21/04/95 24/11/98	Janvier 1994, p.37 Mai 1995, p.518 mars / avril 1999, p 923	24/11/2008
TAPI 2 (dispositif d'impression)	93.00.252.001.1 94.00.251.001.1	03/03/93 20/01/94	Mars 1993, p.400 janvier 1994, p.37	24/11/2008